



*Session 2024*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT  
RÉGION GUADELOUPE**

oooooooooooo

\*\*\* \*\*

# AVIS

2<sup>ème</sup> réunion plénière ordinaire  
du Conseil Régional de la Guadeloupe  
de l'année 2024

-----  
**Vendredi 12 avril 2024- Hôtel de Région**

**Présenté par  
Monsieur Félix LUREL**  
*Président*

*du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement de la Guadeloupe*

## **LE CONSEIL DE LA CULTURE, DE L'EDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA REGION GUADELOUPE**

- Vu** la Loi n°82213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- Vu** le Décret n°84207 du 26 mars 1984 fixant la composition et les règles de fonctionnement du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement ;
- Vu** la Loi n°92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;
- Vu** la saisine du conseil régional en date du 26 mars 2024, référencée PCR-AR/CAB-RB/DGS-JLB/DAJAA-JT/SA-AL/CR24- 02 portant sur :

### **Ordre du jour :**

- 1. Examen et vote du compte de gestion du payeur régional.**
- 2. Examen et vote du compte administratif 2023.**
- 3. Proposition d'affectation du résultat disponible du compte administratif 2023 et vote.**
- 4. Examen et vote du projet de budget primitif pour l'exercice 2024.**
- 5. Tableau des effectifs et des emplois.**
- 6. Admissions en non-valeur – Exercice 2024**
- 7. Communication aux conseillers régionaux relative à l'état annuel des indemnités perçues au titre de l'année 2023.**
- 8. Questions diverses**

**Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement est appelé à émettre un avis sur les rapports des points 1,2, 3, et 4 de l'ordre du jour**

-----

Etaient présents :

**Mmes :** Annick ABELA, Pauline COUVIN-ASDRUBAL, Aminata ELUTHER, Ghislaine GISORS et Yaëlle PAGESY.

**MM :** Jacky ACCAJOU, Ronald BAPTISTA, Joël DELVECCHIO, Alcide DONNAT, Jacques FLORO, Philippe GENDREY, Félix LUREL, Claude NAZAIRE, Grégory POTIRON, Alex RODEF, Alain SORÈZE EUGÈNE et Rony THÉOPHILE.

***Après vérification de la liste d'émargement, le quorum étant atteint, l'assemblée a pu valablement délibérer, en formation plénière, sur les points inscrits à l'ordre du jour.***

**\*\*\***

***Le président et les membres du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, remercient Madame Myriam Badia ainsi que Messieurs David Janky et Harry Méphon d'avoir apporté les éclairages utiles à la bonne analyse des documents soumis à leur sagacité.***

***Le CCEE, après examen des documents transmis et discussion en son assemblée plénière du mardi 9 avril 2024 a, sous la présidence de Félix Lurel, émis les observations et avis ci-après.***

D'emblée le CCEE souhaite attirer l'attention de l'Exécutif sur la nécessité de disposer de documents de présentation et de synthèse plus complets afin de mieux appréhender la stratégie budgétaire et financière de la Région. Le Conseil aurait, notamment, souhaité bénéficier d'une note de synthèse et de présentation du Budget primitif soumis à son examen – à l'instar du document explicitant le Compte administratif. Cette note permettrait de mieux comprendre les options stratégiques servies par ce budget.

### **Compte administratif 2023**

L'analyse du compte administratif 2023 révèle la volonté de la collectivité régionale d'optimiser ses ressources exceptionnellement élevées – du fait, notamment des crédits européens apportés par le dispositif REACT-EU. Le CCEE salue l'efficacité budgétaire qui en résulte, dans un contexte économique contraint, caractérisé par une forte inflation.

Les indicateurs de gestion sont au vert – au niveau du taux de remboursement, de la réduction du taux de la dette, la maîtrise de l'emprunt et la nette évolution des recettes fiscales.

Par ailleurs le CA 2023 fait apparaître un bon taux d'exécution global du budget, qui se rapproche de ceux enregistrés avant la pandémie.

Le CCEE est sensible à cette tendance qui témoigne aussi de l'efficacité et de l'implication des services régionaux.

### **Budget primitif de 2024**

Le CCEE sait à quel point le budget régional est crucial pour l'économie locale, le tissu associatif et les partenaires institutionnels du territoire guadeloupéen. Par ailleurs, il est très conscient des avantages -d'ordre pratique- que retire la Région d'une adoption du Budget primitif dans l'ultime délai fixé par le CGCT (le code général des collectivités territoriales) – c'est-à-dire au 15 Avril.

Il invite cependant l'Exécutif -souverain- à tenir compte des répercussions de ce choix d'agenda sur l'organisation et les programmations des différents acteurs de la vie économique, sociale et culturelle de l'archipel.

### **Dans le domaine de la culture**

Le CCEE approuve le soutien constant de la Région à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle au titre du fonds de coopération CNC/Etat/Région, et du fonds régional. Le bureau d'accueil des tournages, dont le personnel a été récemment conforté contribue également au renforcement d'un écosystème de compétences locales, et au rayonnement de la Guadeloupe comme terre de tournages.

En complément, le CCEE encourage la collectivité à concrétiser son partenariat entamé avec France Télévisions afin de favoriser les productions locales et d'assurer leur diffusion sur les plateformes nationales.

Concernant les arts visuels, le CCEE note très positivement la cohérence entre les orientations budgétaires de la collectivité et leur traduction au budget primitif qui prévoit notamment une subvention d'équipement dédiée aux galeries d'art afin d'accroître la visibilité de nos plasticiens.

Il relève le soutien affirmé de la collectivité au spectacle vivant (théâtre, musique, danse) mais s'inquiète de la modicité des crédits alloués aux espaces qui leur sont dédiés. Il conviendrait en effet d'atteindre un équilibre des dotations entre les divers acteurs culturels.

Après l'organisation du premier salon régional du livre de Guadeloupe en décembre dernier, le CCEE salue la volonté de la collectivité de pérenniser cet évènement culturel majeur pour le territoire en préparant la prochaine édition.

En ce jour de funérailles de Maryse Condé, les membres du CCEE portent une pensée émue pour cette romancière guadeloupéenne. Ils forment le vœu que ses œuvres soient largement lues et que son héritage demeure vivace dans la mémoire des Guadeloupéens, notamment à travers la dénomination d'un lycée en l'honneur de cette immense écrivaine.

### **Dans le domaine de l'éducation**

Conscient du faible potentiel fiscal du territoire, et dans la perspective de la période d'austérité annoncée, le CCEE invite la collectivité à poursuivre sa réflexion, pour une meilleure prise en compte des aléas auxquels nous sommes exposés et des contraintes imposées, pour les budgets futurs.

Cette équation à plusieurs inconnues invite la Région à opérer les meilleurs choix possibles. Il s'agit de ne pas compromettre l'avenir de notre jeunesse, qui représente notre force et notre futur, en misant en priorité sur l'éducation et la formation.

Dans le présent BP, outre les montants importants consacrés à la poursuite de gros travaux sur plusieurs lycées (grosses réparations, travaux dans les espaces de restauration, réhabilitation internats...) et qui s'inscrivent dans le champ de compétence de la collectivité, le CCEE salue la poursuite de la mise aux normes parasismiques de 5 écoles. Ceci atteste de la volonté de la collectivité régionale d'accompagner les communes en difficultés financières.

Le CCEE prend connaissance avec intérêt d'une ligne dédiée à l'acquisition de matériel technique au profit du lycée agricole et la location d'un tracteur. Les mouvements sociaux de 2023 ont mis en lumière le manque de moyens et les difficultés rencontrés par les élèves, enseignants et parents d'élèves et cet effort de la Région est un début de réponse. Le CCEE attire cependant l'attention sur l'importance de s'assurer d'une utilisation efficiente du matériel et de son entretien ainsi que de sa mise en sécurité.

S'agissant de la poursuite des projets de construction et des études préalables relatifs au campus des ingénieurs, campus de la santé et la cité de la connaissance, le CCEE aurait souhaité en connaître l'état d'avancement afin de mieux analyser les montants attribués.

Concernant le numérique et les leviers pour lutter contre la fracture numérique, un effort conséquent est à noter concernant le déploiement du wifi dans les lycées.

### **S'agissant du Sport**

Les analyses du compte administratif 2023 et du budget 2024 de la Région Guadeloupe témoignent des efforts consentis par la collectivité pour accompagner le développement du sport sur le territoire, notamment en le dotant d'équipements sportifs performants de qualité. Toutefois, le CCEE se fait l'écho des interrogations et des attentes exprimées par les composantes du mouvement sportif guadeloupéen depuis quelques années.

En cette Année Olympique et année de réflexions sur les évolutions statutaires possibles pour la Guadeloupe, le CCEE signale l'importance de procéder à une évaluation du financement de la politique sportive en Guadeloupe, a minima sur les 10 dernières années. En vertu du décret n° 2022-159 du 8 décembre 2022, le CCEE suggère au conseil régional de saisir en ce sens la Chambre régionale des comptes (CRC) habilitée à évaluer les politiques publiques.

Le CCEE se fait le relais des difficultés exprimées par certaines ligues sportives qui n'ont pas reçu de subventions en 2023 au titre des contrats d'objectifs. Des interrogations demeurent ainsi sur la stratégie d'accompagnement du conseil régional, ses priorités et les financements alloués.

Le CCEE invite le conseil régional à prioriser la mobilisation des lignes budgétaires sportives en fonctionnement, surtout si la conjoncture est difficile, sur :

- les aides financières aux ligues et comités ;
- les aides financières aux déplacements de nos sportifs en compétitions nationales et internationales pour faire rayonner la Guadeloupe ;
- le soutien à l'organisation de compétitions sportives majeures, labellisées nationales ou internationales.

Le CCEE propose qu'une ligne budgétaire spécifique, avec une ligne directrice claire, soit créée pour les "aides financières aux déplacements". Cette disposition permettra de mieux accompagner les jeunes talents dans l'atteinte du haut niveau, notamment par leur participation à des championnats nationaux et internationaux.

En ce qui concerne l'investissement, après la livraison des chantiers en cours, le CCEE aurait souhaité que les financements s'orientent davantage sur la mise aux normes des infrastructures existantes, avec des priorités concertées au sein de la conférence régionale du sport et de la conférence des financeurs, afin d'améliorer les conditions d'une pratique sportive de qualité et inclusive, en intégrant aussi les contraintes et les défis de la transition écologique.

### **Dans le domaine de l'Environnement**

Le CCEE salue l'exhaustivité des actions prévues dans le cadre de ce budget primitif, en particulier la poursuite des actions de renforcement de la trame verte, avec les aménagements paysagers des délaissés routiers.

Ainsi, dans un contexte d'érosion de la biodiversité et de déclin des pollinisateurs, le CCEE encourage la Région à poursuivre son action de valorisation des délaissés routiers en prévoyant notamment la plantation d'espèces rares et d'arbres fruitiers, qui présentent de réels intérêts humains, floristiques faunistiques et patrimoniaux.

Outre la trame verte, faisant référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres, et la trame bleue, représentant les réseaux aquatiques et humides (rivières, canaux, étangs, zones humides), le CCEE incite la Région à renforcer son engagement en faveur de la trame noire, formant des corridors écologiques caractérisés par une certaine obscurité propice à la vie nocturne, notamment par l'adaptation des dispositifs d'éclairage des équipements et ouvrages régionaux afin d'éviter la pollution lumineuse. Il s'agira cependant de procéder à ces aménagements dans le respect de la sécurité routière et des individus.

Au regard des ambitions fortes de la région en matière d'accompagnement des transitions écologique et climatique le CCEE invite la région à conforter durablement son administration – en termes d'effectifs et de compétences- à la hauteur des enjeux.

Le CCEE mesure également les efforts de la collectivité, en matière d'accompagnement de la transition écologique, de soutien des communautés d'agglomération dans l'achèvement du réseau des déchèteries.

En dépit du bon taux d'exécution des fonds structurels, le CCEE s'inquiète du retard pris dans les remboursements dus aux porteurs de projets émergeant à la programmation 2014-2020. Ce dysfonctionnement met en difficulté les structures, épuise leur trésorerie et contrarie leur développement quand il ne précipite pas leur faillite.

Enfin, les satellites de la Région suscitent des interrogations récurrentes quant à leur fonctionnement et leur efficience au regard des sommes qui leur sont allouées au fil des années, voire des décennies. Le CCEE souhaite ardemment que ceux-ci puissent rapidement, au vu des enjeux, trouver leur rythme de croisière.

**Les points 1 et 2 de l'ordre du jour n'appellent pas d'observation particulière de la part du Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Il a pris acte de la concordance du Compte de gestion et du Compte administratif, ainsi que de la proposition de l'affectation du résultat disponible du CA.**

**Basse-Terre, le 12 avril 2024**



**LE PRESIDENT DU CONSEIL  
DE LA CULTURE DE L'EDUCATION  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
FÉLIX LUREL**